

VIDE-GRENIERS DES AMIS DE ST SEB. FOOT

DIMANCHE 10 JUIN 2018

STADE RENE MASSE SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Le vide-greniers est réservé aux personnes physiques non professionnelles et aux associations loi 1901.

L'accueil des exposants se fera de 7h00 à 9h00. Après 9H00, aucune installation ne sera possible.

Les inscriptions seront prises en compte, à réception du dossier complet :

Règlement par chèque (libellé à l'ordre des Amis du foot), Bulletin d'inscription, Attestation sur l'honneur et Photocopie recto verso de la pièce d'identité.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des exposants.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 3 Juin 2018.

En cas d'intempéries, seule l'association organisatrice est compétente pour annuler ou non la manifestation.

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué.

Le périmètre du vide-greniers est accessible aux véhicules de 7h00 à 8h45 et à partir de 17h00. En dehors de cette période, les exposants devront garer leur véhicule sur leur emplacement ou sur les parkings extérieurs à proximité.

Il est interdit de proposer à la vente des objets neufs ou distribués en cadeaux publicitaires, des armes en état de fonctionnement, des produits alimentaires, des fleurs, des plantes et des animaux. Les objets exposés sont la propriété de l'exposant et ils sont sous sa responsabilité. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de détérioration, perte, vol ou tout autre préjudice.

Les Amis du GSSS se dégagent de toute responsabilité, en cas d'accident corporel ou matériel, qui pourrait survenir pendant le vide-greniers.

L'inscription à cette manifestation implique l'acception de ce règlement

INSCRIPTION

Je soussigné(e):

Nom:	.Prénom		
Né(e) le	Ville :		Département :
Adresse:			·····
CPVille			Département :
Tél:		@	
N° pièce d'identité:	Délivrée le	Pa	ar
N° immatriculation de mon véhicule :			
			
ATTESTATION			
Déclare sur l'honneur :			
- ne pas être commerçant (e)			
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article 1 31062 du Code du commerce).			
		ature au cours de	l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).
- avoir pris connaissance et accepte	er le règlement ci-dessus.		
Fait à		le	
	Signature		
13€ POUR UN EMPLACEMENT DE 12m² + le véhicule.			
Ci-joint règlement de Emplacement (s)			
-	-		
Dossier complet:			

(Bulletin d'inscription, Chèque, Attestation sur l'honneur, Photocopie pièce d'identité recto/verso) à retourner ou à déposer : Vide-Greniers des Amis du Foot - 1, Boulevard des Pas Enchantés 44230 St Sébastien sur Loire